



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 07 du 13 janvier 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M.- BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: *affaires administratives & disciplinaires championnat R1/R2/D2, coupe d'Algérie*

AFFAIRE N°059: Ren : E.S.O.F – J.S.M.R S/G D2 du 20/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. ZAIDI .M. N° Lic: 689 du club J.S.M.R
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. MIMOUN .M. N° Lic: 132 du club E.S.O.F
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. ZAIDI .M. N° Lic: 689 du club J.S.M.R
- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. MIMOUN .M. N° Lic: 132 du club E.S.O.F

AFFAIRE N°060: Ren : O.M.S.B.A – S.C.A.B RI en SG du 28 /12/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. AZAIZ.M. N° Lic: 454 du club O.M.S.B.A
- ☞ Défaut de présentation licence du joueur ZAABTA.Z C.N.I n° 651247 du club O.M.S.B.A
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. AZAIZ.M. N° Lic: 454 du club O.M.S.B.A
- ☞ il est infligé une amende de 300 DA au club O.M.S.B.A

AFFAIRE N°061 : Ren : H.B.C.M – C.R.T RI en SG du 28/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres :
- ☞ Disqualification du joueur ZIDOUR .H n° 516 du club H.B.C.M. pour insulte envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur ZAKRAOUI .K n° 325 du club C.R.T. pour agression envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur KHETTAB.B n° 319 du club C.R.T. pour tentative d'agression en adversaire.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Le joueur ZIDOUR .H n° 516 du club H.B.C.M est suspendue pour quatre (04) matches fermes.
- ☞ il est infligé une amende de 4000 DA au club H.B.C.M.
- ☞ le joueur ZAKRAOUI .K n° 325 du club C.R.T. est suspendue de deux (02) années fermes.
- ☞ il est infligé une amende de 15000 DA au club C.R.T.
- ☞ le joueur KHETTAB.B n° 319 du club C.R.T. est suspendue pour six (06) mois ferme.
- ☞ il est infligé une amende de 5000 DA au club C.R.T.

AFFAIRE N°062: C.R.T – H.B.C.G S/G RI du 10/01/2014 :

- ☞ Vu la lettre de déprogrammation émis par la L.R.H.B-Oran date du 31-12-2013 au club C.R.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- ☞ Match en faveur du club H.B.C.G (10 à 00).

AFFAIRE N°063: Ren : JPAA – JSA DII SG du 04/01/2014

- ☞ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres :
- ☞ Disqualification du joueur KRATAR .A n° 027 du club J.S.A. pour agression envers adversaire.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



- ✂ le joueur KRATAR .A n° 027 du club J.S.A. est suspendue de deux (02) années fermes.
- ✂ il est infligé une amende de 15000 DA au club J.S.A

AFFAIRE N°064: Ren : H.B.C.T – J.P.A.A S/G DII du 10/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. SNOUCI .M. N° Lic: 245 du club H.B.C.T
- ✂ 2^{ème} Avertissement OFF (A) Mr. BENAADA .M. N° Lic: 164 du club J.P.A.A
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. SNOUCI .M. N° Lic: 245 du club H.B.C.T
- ✂ il est infligé une amende de 2500 DA au club J.P.A.A.

AFFAIRE N°065: Ren : E.S.O.F – H.B.C S/G DII du 10/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres & délégué signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. MIMOUN .M. N° Lic: 132 du club E.S.O.F
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. LAZAAR .DJ. N° Lic: 177 du club H.B.C
- ✂ Partie arrêtée à la 59^{ème} minute suite a l'envahissement de terrain.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Affaire sera traitée après audience avec les officiels délégué, arbitres designer
Par la L.R.H.B-Oran.

AFFAIRE N°066: Ren : D.R.C.O – N.R.A.E.T S/G RI du 10/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres & délégué signalant:
- ✂ Réserve formulée par le club N.R.A.E.T pour non participation des deux joueurs juniors du club D.R.C.O.
- ✂ Vu paiement des droits de réserve par le club N.R.A.E.T
- ✂ Après vérification de la feuille de match.
- ✂ Vu l'absence du staff technique du club D.R.C.O.
- ✂ Disqualification du joueur BENMOHAMED .AEK Lic N° 014 du club NRAET, Pour insulte envers officiels.
- ✂ Vu les dispositions générales prise par l'A.G.Ex de la L.R.H.B-Oran
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Réserves recevable dans le fond et dans la forme.
- ✂ Match en faveur du club N.R.A.E.T score (10 à 00).
- ✂ il est infligé une amende de 20000 DA au club DRCO pour absence du staff technique.
- ✂ Le joueur BENMOHAMED .AEK Lic n° 014 du club N.R.A.E.T est suspendue de deux (02) matchs fermes.
- ✂ il est infligé une amende de 2500 DA au club N.R.A.E.T.

AFFAIRE N°067: Ren : S.C.A.B – H.B.C.G. S/G RI du 10/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. BELBACHIR .MA. N° Lic: 561 du club H.B.C.G
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BELBACHIR .MA. N° Lic: 561 du club H.B.C.G

AFFAIRE N°068: Ren : MCOT – OMSBA. S/G RI du 11/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ 2^{ème} Avertissement OFF (A) Mr. AZAIZ .M. N° Lic: 454 du club OMSBA
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



DECISION

✂ il est infligé une amende de 2500 DA au club OMSBA.

AFFAIRE N°069: Ren : ASMN – IRBF. S/G RII du 11/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Absence de l'équipe I.R.B.F.
- ✂ Vu les lettres explicative du club I.R.B.F.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Match a reprogrammée par la D.O.S.
- ✂ il est infligé une amende de 6000 DA au club IRBF.
- ✂ Le paiement se fera sous quinzaine.

AFFAIRE N°070: Ren : W.C.B.O.S. – M.Sig SG DII du 11/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. ABDELSLEMI .H. N° Lic: 758 du club WCBOS
- ✂ 2eme Avertissement OFF (A) Mr. MAZGHRANI.M. N° Lic: 466 du club M.SIG
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. ABDELSLEMI .H. N° Lic: 758 du club WCBOS
- ✂ Il est infligé une amende de 2500 DA au club M.SIG.

AFFAIRE N°071: Ren : HIKMA.O/RH – RAJA S/G RII du 11/01/2014

- ✂ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant:
- ✂ Disqualification du joueur BENGOUA .A Lic n° 624 du club RAJA. pour agression envers adversaire.
- ✂ Mauvais comportement de l'OFF (A) Mr BENNAMA.A Lic N°633 du club RAJA à la fin de la rencontre.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ le joueur BENGOUA .A Lic n° 624 du club RAJA est suspendue de deux (02) années fermes.
- ✂ il est infligé une amende de 15000 DA au club RAJA.
- ✂ Le manager Mr BENNAMA.A Lic N°633 du club RAJA est suspendue de huit (08) matchs fermes
- ✂ il est infligé une amende de 2500 DA au club RAJA.

AFFAIRE N°072: Ren : H.B.C.O – E.S.O.F (U19) Coupe d'Algérie du 23/12/2013

- ✂ Vu la feuille de match signalant:
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. BENHAMADI .M. N° Lic: 051 du club H.B.C.O
- ✂ Avertissement OFF (A) Mr. SOUCI .AEK. N° Lic: 010 du club E.S.O.F
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BENHAMADI .M. N° Lic: 051 du club H.B.C.O
- ✂ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. SOUCI .AEK. N° Lic: 010 du club E.S.O.F

AFFAIRE N°073: Ren : ASAT – CSO (U16) Coupe d'Algérie du 23/12/2013

- ✂ Vu la feuille de match signalant :
- ✂ Absence du club ASAT en U 16.
- ✂ Attendu qu'aucune lettre explicative n'es parvenu a la L.R.H.B-Oran.
- ✂ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✂ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

- ☞ match en faveur de l'équipe C.S.O (12 à 00).
- ☞ L'équipe ASAT est suspendu saison 2014-2015 en coupe d'Algérie U16.
- ☞ il est infligé une amende de 2000 DA au club ASAT.

AFFAIRE N°074: Ren : N.R.A.E.T – U.S.T U16 Coupe d'Algérie du 23/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. CHOUCHA .B. N° Lic: 028 du club N.R.A.E.T
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. CHOUCHA .B. N° Lic: 028 du club N.R.A.E.T

AFFAIRE N°075: Ren A.S.M.N – H.B.C.G U21 Coupe d'Algérie du 24/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant: Absences des deux équipes
- ☞ Vu la lettre explicative du club A.S.M.N
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match à reprogrammer par la D.O.S
- ☞ Il est infligé une amende de 6000 DA au Club A.S.M.N
- ☞ Il est infligé une amende de 6000 DA au Club H.B.C.G
- ☞ Le paiement se fera sous quinzaine

AFFAIRE N°076: Ren : M.C.O.T – J.S.M.R U21 Coupe d'Algérie du 25/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Absence du club J.S.M.R. en U 21.
- ☞ Attendu qu'aucune lettre explicative n'es parvenu a la L.R.H.B-Oran.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ match en faveur de l'équipe M.C.O.T (12 à 00).
- ☞ L'équipe J.S.M.R. est suspendu saison 2014-2015 en coupe d'Algérie U21.
- ☞ il est infligé une amende de 2000 DA au club J.S.M.R.

AFFAIRE N°077: Ren : A.B.O.S – A.S.A.T U18 Coupe d'Algérie du 25/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match signalant défaut de présentation licence de la joueuse CHAHED .Z C.N.I n° 015524
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Après vérification auprès de la ligue de wilaya de Handball S.B.A. La joueuse CHAHED .Z et qualifiées sous le Numéro : 257 Saison sportive : 2013/2014.
- ☞ il est infligé une amende de 300 DA au club A.S.A.T

AFFAIRE N°078: Ren : O.Mgh – M.C.O.T U19 en Coupe d'Algérie du 30/12/2013

- ☞ Vu la feuille de match:
- ☞ Défaut de présentation licence OFF (A) Mr. LAOUEDJ .M. du club M.C.O.T. C.N.I N°412862
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Après vérification auprès de la ligue L.O.H.B. le manager MR LAOUEDJ MED porte le N° Lic : 047 Saison sportive 2013/2014.
- ☞ il est infligé une amende de 1000 DA au club M.C.O.T.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°079: Ren : NRBEA – ASC U18 en Coupe d'Algérie du 30/12/2013

- ✦ Vu la feuille de match:
- ✦ Absence du club NRBEA en U 18.
- ✦ Attendu qu'aucune lettre explicative n'es parvenu a la L.R.H.B-Oran.
- ✦ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✦ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✦ match en faveur de l'équipe ASC U18 (12 à 00).
- ✦ L'équipe NRBEA.est suspendu saison 2014-2015 en coupe d'Algérie U18.
- ✦ il est infligé une amende de 2000 DA au club NRBEA.

AFFAIRE N°080: Annulation de licence :

- ✦ Vu la lettre en date du 31-12-2013 du club MCS.
- ✦ Concernant l'annulation de la licence du manager du club M.C.Sebdou MR MAAFI A/RAHIM n°535

DECISION

- ✦ la licence du manager du club M.C.Sebdou MR MAAFI A/RAHIM N°535 est annulée.

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉNT PV. PRENNENT

*EFFET A COMPTER DU : **16 JANVIER 2014***

*Secrétaire de Séance
SARDI .M.*

*Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A.*